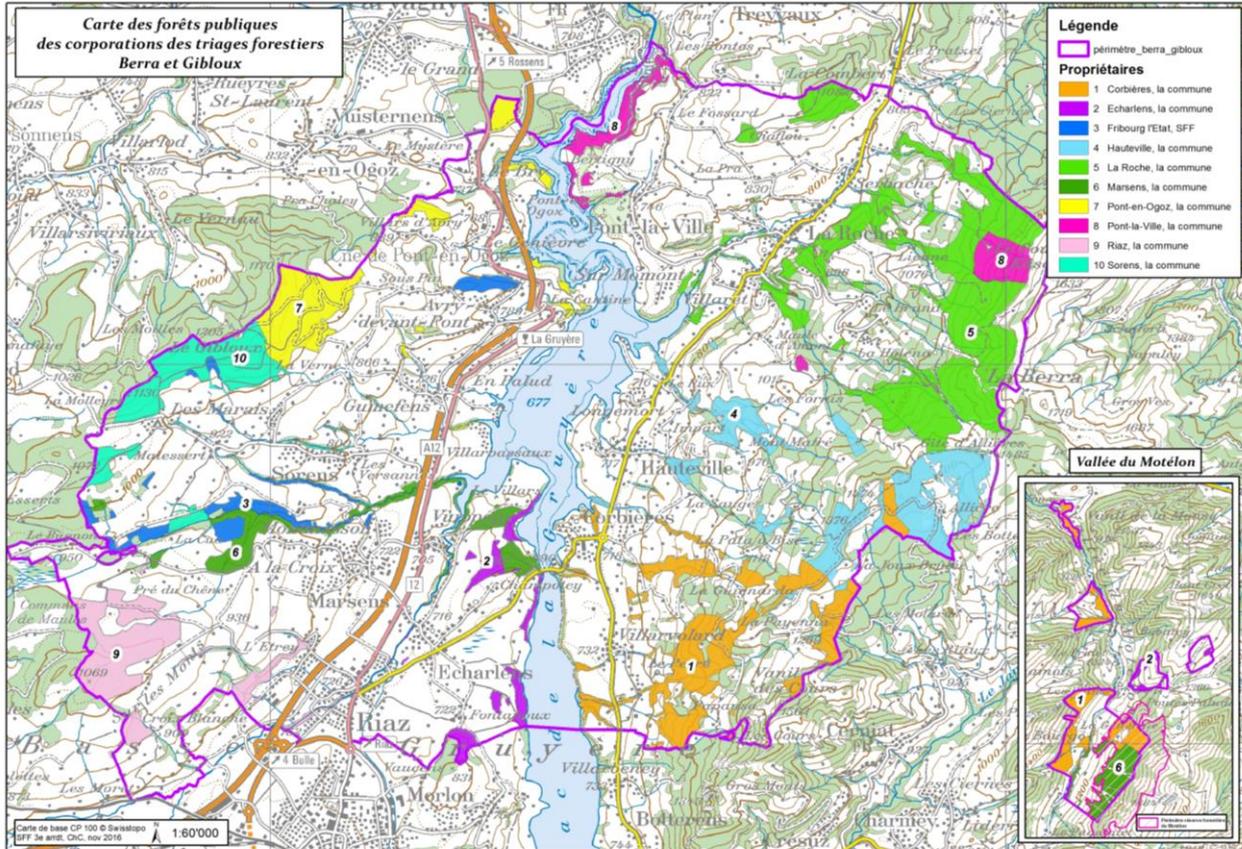


Corporation Berra-Gibloux - Projet de fusion

Message



Contenu

1. Introduction.....	2
2. Objectifs	2
3. Analyse de la situation actuelle et conclusion.....	2
4. Les avantages de la gestion en commun	2
5. Organisation future.....	3
6. Clé de répartition, répartition des voix.....	3
7. Budget pour le premier exercice	4
8. Financement.....	4
9. Entretien des chemins.....	5
10. Répartition des tâches entre les forestiers.....	5
11. Investissements futurs.....	6
12. Prochains pas.....	6
13. Annexe	6

projet: 443
date: 07.11.2016

Auteur responsable:
Joseph Brügger, dipl. ing. EPF

1. Introduction

Actuellement les deux corporations de triage forestier (CTF) Berra et Gibloux sont actives dans la région. En 2014, une collaboration entre ces partenaires a été instaurée. Cette collaboration est encourageante mais laisse une marge d'optimisation importante pour la gestion forestière. L'organisation actuelle avec deux corporations et l'administration individuelle des 10 partenaires membres rend la gestion de l'exploitation forestière compliquée.

Pour ces raisons une collaboration encore plus étroite a été étudiée. Suite à ces discussions, les conseils communaux du périmètre des deux corporations soumettent aux assemblées communales la proposition de fusionner les deux unités et de les gérer en commun.

Le présent papier explique les éléments du projet de fusion. Il est destiné à servir de libellé pour le message de l'ordre du jour y-relatif pour les assemblées communales.

Le service forestier soutient cette démarche en tant que propriétaire de forêts dans le périmètre et en tant qu'autorité cantonale. Il est prévu, le cas échéant, de fusionner en même temps les deux triages forestiers (unités administratives).

2. Objectifs

Avec la fusion des corporations existantes, les partenaires veulent garantir la gestion durable des forêts publiques dans la région et créer une unité de gestion forestière performante et rationnelle.

3. Analyse de la situation actuelle et conclusion

Actuellement, chacun des dix partenaires dans le périmètre (4 communes de la CTF Berra, 5 communes de la CTF Gibloux et l'État de Fribourg comme propriétaire de forêts) œuvre comme unité de gestion autonome. Cette forme d'organisation entraîne un effort considérable pour les administrations concernées (p.ex. 10 comptabilités).

Actuellement, la CTF Gibloux dispose d'une équipe forestière qui effectue les travaux sylvicoles dans le périmètre de sa corporation. Par une convention avec la CTF Berra, une collaboration étroite s'est instaurée depuis 2014.

Les forestiers des deux triages forestiers décrivent les conditions cadre actuelle comme suit : «Des prix de vente bas, des aides financières limitées, des conditions de sécurité exigeantes et performantes, des attentes du public envers la fonction sociale et la biodiversité des forêts élevées, font qu'il est de plus en plus difficile d'équilibrer les comptes forêts des propriétaires de celles-ci. »

4. Les avantages de la gestion en commun

De nombreux avantages parlent en faveur de la nouvelle méthode de gestion en commun des forêts publiques du périmètre visée par la future corporation forestière. Les forestiers des deux triages énumèrent les points suivants comme éléments essentiels¹ :

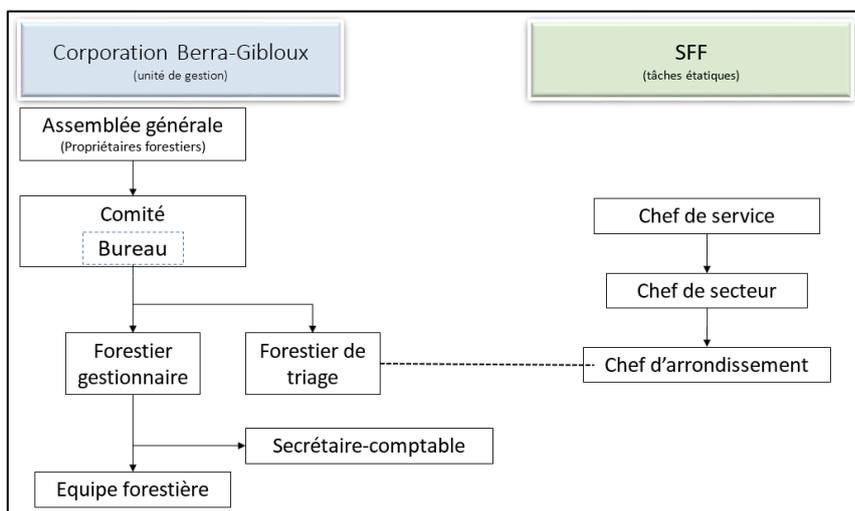
- L'administration et les procédures décisionnelles seront rationalisées.
- Les coûts administratifs et de la facturation interne seront réduits.
- Les synergies entre propriétaires seront accentuées ; coûts de coopération plus faibles.
- Les coupes de bois et autres travaux seront optimisés. Des grands chantiers pour l'unité de gestion sont plus rationnels que de multiples petits chantiers pour chaque propriétaire.
- Les représentants des communes pour la gestion des forêts seront soulagés et leur tâche simplifiée notamment pour la vente des bois, l'organisation et la surveillance des travaux forestiers.
- Les lots de bois seront plus intéressants pour la commercialisation.
- La gestion de l'approvisionnement en bois énergie sera coordonnée.
- Le matériel forestier, notamment les machines, sera rentabilisé au maximum.
- Les coûts de transaction seront minimisés; un contrat au lieu de multiples contrats.
- La collaboration et la coordination avec les entrepreneurs forestiers privés pour les travaux de câblage ou les récoltes mécanisées seront optimales ; par exemple sous forme de contrats pluriannuels.
- Il y aura un potentiel financier maximal lors d'investissements.
- Il y aura plus de solidarité en cas d'ouragan et de dommages forestiers.
- Il y aura un soutien financier optimal de la part du Canton et de la Confédération.

¹ Voir annexe II pour des explications plus détaillées.

- Le Suivi économique cantonal montre un résultat financier meilleur pour les unités avec une gestion en commun ; l'unité de gestion pourra utiliser la comptabilité analytique.

5. Organisation future

La corporation Berra-Gibloux formera une unité de gestion avec une comptabilité autonome. L'équipe forestière effectuera des travaux dans toutes les forêts des partenaires. L'équipement et les investissements nécessaires pour cette entreprise seront propriété de la corporation.



Des explications détaillées concernant cet organigramme se trouvent dans l'annexe 1.1.

6. Clé de répartition, répartition des voix

Tous les partenaires seront copropriétaires de la corporation Berra-Gibloux. Ils seront représentés dans l'assemblée des délégués et dans le comité.

Assemblée des délégués : L'assemblée vote à la double majorité des propriétaires et des surfaces productives. La double majorité garantit l'équilibre entre « Berra » et « Gibloux ».

Comité : Le comité est composé d'un délégué par membre possédant moins de 250 ha de forêts et de 2 délégués par membre possédant plus de 250 ha de forêts.

propriétaire	surface forestière			remarques	clé de répartition	assemblée des délégués	comité
	total	réserve ou improd.	productive				
Corbières	308.80	25.00	283.80	<i>yc vallée de Motélon</i>	15.9%	1	2
Hauteville	228.70	20.00	208.70		11.7%	1	1
La Roche	493.80	0.00	493.80		27.7%	1	2
Pont-la-Ville	94.20	0.00	94.20		5.3%	1	1
CTF Berra	1'125.50	45.00	1'080.50		60.7%	4	6
Echarlens	57.90	0.00	57.90	<i>yc vallée de Motélon</i>	3.3%	1	1
Marsens	139.70	44.00	95.70	<i>yc vallée de Motélon</i>	5.4%	1	1
Pont-en-Ogoz	153.70	0.00	153.70		8.6%	1	1
Riaz	162.80	0.00	162.80		9.1%	1	1
Sorens	146.60	0.00	146.60		8.2%	1	1
FD Gibloux	82.90	0.00	82.90	<i>yc IAG/collège St-Michel</i>	4.7%	1	1
CTF Gibloux	743.60	44.00	699.60		39.3%	6	6
Berra-Gibloux	1'869.10	89.00	1'780.10		100.0%	10	12

7. Budget pour le premier exercice

Un budget indicatif pour le premier exercice a été établi. Il se base sur les caractéristiques financières des deux corporations actuelles (essentiellement : nombre d'employés, projets subventionnés).

Dépenses	Montant
Personnel	783'000
Véhicule, machines	119'000
Exploitations: carburants, énergie, matériaux de construction, plants	107'000
Prestations de tiers (entreprises forestières)	207'000
Administration	65'000
Entretien de la desserte	26'000
Imprévus (5%)	33'000
Total de dépenses	1'340'000
Recettes	Montant
Vente de bois	715'000
Prestations de services	252'000
Subventions (canton, confédération)	367'000
contributions des communes	0
diverses recettes	9'000
Total des recettes	1'343'000
Solde (CHF)	3'000

Le budget indicatif pour le premier exercice prévoit des comptes équilibrés.

Les montants estimés peuvent varier, par exemple en fonction des facteurs suivants :

- Coûts de personnel : nombre d'employés
- Marché du bois (prix du bois)
- Rentabilité des prestations de services
- Projets subventionnés (taux des travaux exécutés dans le programme d'intervention)

8. Financement

Pour démarrer ses activités, la corporation aura besoin d'un fonds de roulement afin de financer les dépenses (p.ex. salaires, assurances) et pour l'équipement (essentiellement la reprise de l'équipement de l'équipe forestière actuelle de la CTF Gibloux).

Le tableau ci-dessous présente le besoin en capital :

Fonds de roulement		
Capital pour matériel, machine, véhicules	345'000	Reprise du matériel de l'équipe forestière de la CTF Gibloux
Capital pour le lancement de l'entreprise	276'000	pour paiement courant; 1/4 des dépenses budgétées pour le premier exercice
Coûts de création/fondation	55'000	coûts uniques
Subsides cantonaux	-126'000	Soutien pour la fusion (CHF 40'000.-) et la gestion en commun (CHF 2.-/m ³ x 10'800 x 4 an)
Total	550'000	
Reprise par les partenaires	50%	275'000 ressources liquides au minimum au niveau du crédit d'investissement demandé
Crédit d'investissement	50%	275'000 Crédit d'investissement du canton
Remboursement du crédit pendant 5 années	5	55'000

La part que chacun des partenaires doit prendre en charge est listée dans le tableau qui suit.

Partenaire	Création de la nouvelle corporation		Dissolution des corporations actuelles		Bilan
	Taux selon clé de répartition future	Montant à verser	Taux de participation (1)	Montant récupéré (2)	
Corbières	15.94%	43'843	22.77%	11'243	32'600
Hauteville	11.72%	32'241	24.75%	12'221	20'020
La Roche	27.74%	76'285	45.12%	22'279	54'006
Pont-la-Ville	5.29%	14'553	7.36%	3'634	10'918
CTF Berra	60.70%	166'922	100%	49'378	117'544
Echarlens	3.25%	8'945	9.49%	17'111	-8'166
Marsens	5.38%	14'784	13.72%	24'745	-9'961
Pont-en-Ogoz	8.63%	23'744	22.19%	40'013	-16'269
Riaz	9.15%	25'150	23.21%	41'856	-16'705
Sorens	8.24%	22'648	20.88%	37'644	-14'996
FD Gibloux	4.66%	12'807	10.51%	18'954	-6'147
Triage 3.1			(3)	13'915	-13'915
CTF Gibloux	39.30%	108'078	100%	194'237	-86'159
Berra-Gibloux	100.00%	275'000		243'615	

(1) selon clef de répartition actuelle (%) resp. pour Gibloux lors la constitution en 2004.

(2) lors de la dissolution de la corporation existante selon situation fin 2014

(3) Remboursement de la contribution de l'État en 2004

9. Entretien des chemins

Les propriétaires de forêts resteront propriétaires de la desserte forestière. La corporation assumera l'entretien courant des chemins selon «l'inventaire de la desserte forestière des forêts publiques» et la carte y relative² établi par 3^e arrondissement forestier.

L'entretien courant³ à la charge de la corporation englobe essentiellement :

- La remise en état de la chaussée après les travaux sylvicoles.
- Remplir les nids-de-poule sur les chemins gravelés.
- Purger les sorties d'eau.

Par contre les travaux suivants resteront à la charge des communes :

- Entretien lourd (assainissement périodique) et remise en état (p.ex. dégâts d'orages).
- Faucher et éparer les talus (Faucheuse-débroussailleuses / épareuse).

10. Répartition des tâches entre les forestiers

La fusion des corporations actuelles et le passage à la gestion commune permettra une réduction du temps à investir pour les tâches de gestion et d'administration, par la simplification des structures et des voies décisionnelles.

Les deux forestiers de triage actuels seront engagés à plein temps. Après une phase de transition, qui demandera du travail supplémentaire pour lancer la nouvelle unité de gestion, les deux forestiers auront plus de disponibilité pour accomplir des travaux pour lesquels ils ne peuvent actuellement investir que peu de temps, comme :

- Gestion de l'approvisionnement en bois de la centrale de chauffage

² Statuts – Annexe II: Carte du réseau de desserte forestière à la charge de la corporation

³ Définition selon circulaire de l'office fédéral de l'agriculture „Réglementation détaillée concernant la remise en état périodique ou Merkblatt Nr. 605 « Unterhalt von Strassen » der Schweizerischen Arbeitsgemeinschaft für forstlichen Strassenbau. (www.fobatec.ch/fr -> downloads

- Mobilisation des volumes exploitables dans les forêts privées
- Préparation et suivi des projets subventionnés
- Entretien du réseau de chemins étendu

11. Investissements futurs

La fusion des corporations actuelles et le passage à la gestion commune permettra de planifier des investissements à long terme.

Actuellement, le dépôt forestier de la CTF Gibloux ne remplit guère les exigences minimales comme centre d'opération. A l'avenir la construction d'un hangar forestier pour l'équipe et l'équipement forestier de la corporation sera possible. L'endroit propice reste à définir.

12. Prochains pas

Période	Tâches
Décembre 2016	Les assemblées communales votent le projet de fusion
Janvier 2017	Préparation de la fondation
1 ^{er} trimestre 2017	Assemblée de fondation : voter les statuts, élire les membres du comité -> Séance du comité: élire les membres du bureau
2 ^{ème} trimestre 2017	Préparation du lancement : organigramme, plan comptable, budget, information du personnel
3 ^{ème} trimestre 2017	Préparation du lancement : diagramme de fonctions, crédit bancaire, assurances, taxes, contrat de location,...
1 ^{er} Janvier 2018	Départ de la nouvelle corporation : comptabilité autonome, nouveau contrat d'engagement, fusion des triages forestiers,...
Printemps 2018	Dissolution des CTF existantes

Demande du conseil communal

Le conseil communal demande à l'assemblée communale, sur la base des explications données, d'approuver :

- les statuts de la corporation
- le crédit (selon la répartition entre les partenaires présentée plus haut).

13. Annexes

Annexe I : Explication concernant l'organigramme

Annexe II : Explications concernant la gestion en commun